



AMAF MEDOC Association pour le
Maintien de l'Activité Forestière en Médoc
<https://amaf-medoc.fr>

AMAF -Médoc

Assemblée Générale 2025

Le Temple le 25/04/2026

Sommaire



AMAF-Médoc

1. Bilan adhésions et bilan financier (vote)
2. Tarif de la cotisation 2026
3. Election du 1/3 sortant (vote)
4. Rapport moral (vote)
5. Accueil partenaires, personnalités
6. Rapport d'activité
7. Conclusion
8. Intervention des personnalités
9. Questions de l'Assemblée
10. Vin d'honneur

Accueil Partenaires, Elus, Personnalités



AMAF-Médoc

- Remerciement aux personnalités invitées présentes :
- Mot de bienvenue de Olivier HALARD, Maire du Temple
- Sommaire
 - Rappel sur le Projet de Champ Captant
 - Historique du projet et de l'AMAF après 5 ans d'activité
 - Rapport moral sur la situation actuelle de l'AMAF et du Projet
 - Rapport d'activité
 - Interventions des invités
 - Débats avec l'Assemblée
- Continuité des débats autour d'un verre

❑ Le projet Champ captant: Exploitation de l'eau potable du Médoc au profit de Bx Métropole

Le CCLM - Champ Captant des Landes du Médoc est une surface de grande étendue sur laquelle sont répartis 14 forages pour puiser une eau potable de qualité, sans nitrate, à raison de 10 millions de M3 par an, vers 250 mètres de profondeur. L'eau de ces forages, reliés entre eux, se déversera dans une conduite jusqu'au Haillan pour alimenter le réseau d'eau potable géré par la métropole bordelaise. ¶

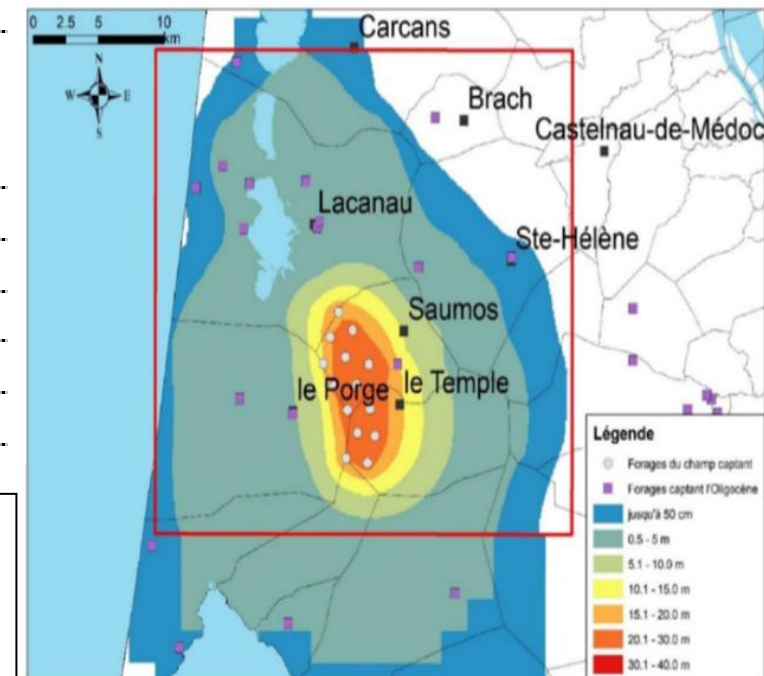
¶

Comme dans tout bassin sédimentaire, il y a dans le sous-sol un empilement de couches géologiques plus ou moins perméables, certaines gorgées d'eau dites aquifères, d'autre beaucoup moins. Le tout est recouvert d'une nappe phréatique libre, la nappe Plio-Quaternaire dite aussi «nappe des sables», support de notre sylviculture et de tout l'écosystème forestier, qui se remplit et se vide au gré des saisons, et surtout au gré des pluies. ¶

¶

Ces 14 forages seront situés sur les communes de Saumos et Le Temple, dans une zone de 30km² (3000 ha). C'est la surface du champ de forages. Ils doivent en effet être espacés d'un kilomètre les uns des autres, afin d'optimiser le prélèvement dans la nappe profonde. Cette exploitation de l'eau va-t-elle pénaliser l'activité forestière? Car aujourd'hui, c'est bien la forêt de production qui occupe la quasi-totalité de la surface de ce projet. La forêt cultivée sera-t-elle encore autorisée (au travers du règlement des périmètres de protection des captages d'eau) ou même possible?

Fig. 1 : Données sources BRGM 2018 : territoire influencé par le rabattement de la nappe profonde, qui devrait influencer la nappe des sables, les études complémentaires promises doivent permettre de trancher sur le niveau d'impact.



Historique après 5ans d'existence de l'AMAF



AMAF-Médoc

- ❑ Février 2021 Création de l'AMAF à l'initiative de quelques sylviculteurs isolés, inquiets de voir que l'impact annoncé en premier lieu : baisse de 1m50 de la nappe de surface complètement rédhibitoire pour la forêt a été revu à 50 cm et finalement à 2cm au gré des modifications des modèles du BRGM. Cela a semé le doute.
- ❑ Mars 2021 Intégration de l'AMAF à la CLE du SAGE Lacs Médocains dans le collège association,
- ❑ Novembre 2021 – janvier 2022 : Participation de l'AMAF à la Concertation Nationale du Débat Public (CNDP), pendant la CNDP plusieurs questions de l'AMAF au BRGM et à l'INRAE n'ont pas eu des réponses satisfaisantes, souvent incomplètes .
- ❑ Suite à la concertation, l'AMAF est reconnue comme association représentative et autorisée à participer au comité de suivi de juillet 2022 où il est annoncé la création d'un observatoire.
- ❑ Janvier 2022 A la suite des réponses non satisfaisantes, recherche d'un géologue qui veuille bien travailler pour l'AMAF en opposition au BRGM . Pas facile, mais finalement trouvé. Contact de l'AMAF avec le cabinet BECHELER. Après lui avoir exposé le dossier et un délai de réflexion pour étude préliminaire, Mr Becheler accepte de travailler pour nous.
- ❑ Mai 2022 L'étude Becheler est diffusée par l'AMAF, ce qui jette un pavé dans la marre. Les essais de pompage du Temple n'ont pas été faits dans les règles de l'art et les conclusions sont erronées. Le zéro impact conclu par le BRGM ne peut pas être retenu. il y a remontée du niveau de la nappe de surface suite aux essais de pompage en nappe profonde, ce qui est parfaitement incohérent. Pour Mr Becheler cette remontée est due à une mauvaise évacuation des eaux pompées en nappe profonde qui ont rechargé la nappe de surface. Pour les porteurs du projet c'est du à la pluie.

Historique après 5ans d'existence de l'AMAF



AMAF-Médoc

- ❑ Novembre 2023 signature d'un contrat de travail entre l'Observatoire et le Professeur Therrien expert canadien. Analyse du dossier champs captant : rapports BRGM de 2018 et rapport du Cabinet Becheler pour déterminer qui a raison.
- ❑ Février 2024, Bordeaux Métropole écrit a certains propriétaires concernés qu'elle va pénétrer dans leur propriété privée close ou non close pour réaliser des études environnementales et de conception du projet. Elle s'appuie sur l'arrêté préfectoral du 18/07/2023, qui autorise Bx Métropole à pénétrer chez le privé....
- ❑ Avril 2024 Contact de l'AMAF avec le Dr SCHUITE hydrogéologue indépendant issu de l'Ecole des Mines de Paris. Signature d'un contrat de travail entre l'AMAF et le Dr SCHUITE: analyse du dossier Champ Captant et du rapport THERRIEN. Ce travail, dans un premier temps, a permis de poser un certain nombre de questions dérangeantes au professeur THERRIEN
- ❑ Juillet 2024 Restitution du travail du Professeur THERRIEN en présentiel à Lacanau. Le professeur THERRIEN a changé les conclusions de son rapport initial. Il a finalement reconnu toutes les objections de J SCHUITE et préconisé de refaire les essais de pompage, de compléter le rapport BRGM par un bilan hydrique et par un calcul d'incertitude sur les simulations d'impact du niveau de nappe de surface, alors que dans son rapport initial, le professeur THERRIEN annonçait que le BRGM avait bien travaillé et utilisé les bons logiciels, mais il s'était gardé de dire que les données fournies aux logiciels n'étaient pas très fiables.
- ❑ Aout 2024 restitution du travail de J SCHUITE à l'AMAF avec présentation d'un rapport complet, très pertinent, avec des conclusions très étayées. Il dénonce , comme on pouvait s'y attendre que le professeur THERRIEN a été indulgent avec le BRGM , que des manquement graves dans le rapport BRGM n'ont pas été relevés par le Professeur THERRIEN. Mais l'intervention de J SCHUITE l'a obligé néanmoins à proposer les études complémentaires. La conclusion finale de J SCHUITE a été que l'expertise du professeur THERRIEN ne permet pas de lever les doutes sur les études du BRGM. Les essais n'avaient pas été faits dans les règles de l'art, pas de pluviométrie , pas de surveillance des rejets de pompage.
- ❑ Janvier 2025, Bx Métropole sur son site internet déclarait que les études du BRGM étaient validées par le professeur THERRIEN.....

Historique après 5ans d'existence de l'AMAF



AMAF-Médoc

- ❑ Intercalé en Juillet 2024, France 5 a diffusé un reportage sur le projet champ captant après avoir filmé et interviewé l'AMAF ainsi que Bordeaux Métropole. La conclusion du reportage était pour Bordeaux Métropole: « Qu'importe la forêt , il faut de l'eau pour Bordeaux ».
- ❑ Mai 2025 visite sur le terrain du Sous-Préfet de Lesparre Mr TULEU avec l'AMAF. Visite des parcelles de forêt dépérissantes sur les bords de l'EYRON. Il a pu se rendre compte de la forte sensibilité de la forêt à une faible baisse du niveau de la nappe. Il a reconnu que ce territoire était un vrai laboratoire à ciel ouvert. Néanmoins le message qu'il a passé , n'est pas du tout l'abandon du projet , mais plutôt comment faire pour avancer plus vite : abandon des études et contre études trop coûteuses, abandon de tous les comités de suivi pour n'avoir qu'une seule instance pour pouvoir discuter efficacement autour d'une table et avancer plus vite.
- ❑ Avril mai 2025 : campagne d'information de Bx Métropole pour les études géotechniques oubliées . Ces études doivent se faire chez les propriétaires privés et ils doivent signer une convention d'occupation temporaire par les sociétés d'études mandatées par Bx Métropole
- ❑ Octobre Novembre 2025 . Devant cette situation de non communication et l'impression que les études avancent dans l'ombre, personne n'a voulu signer les conventions, ni les propriétaires privés ni les municipalités concernées. Les études ont débuté sur le bord des routes. On est dans l'attente d'un arrêté préfectoral autorisant Bx Métropole à pénétrer chez le privé.
- ❑ Début 2026 rien ne bouge , élections municipales obligent . On attend toujours une prochaine réunion de comité de suivi depuis juin 2023 , on attend les nouveaux rapports BRGM et INRAE, on attend toujours les études complémentaires promises depuis aout 2024 à la suite de la restitution de l'étude THERRIEN.

Rapport Moral : Situation sur le projet CCLM



AMAF-Médoc

- En résumé c'est « Silence Radio »: depuis 1an et demi rien ne se passe officiellement, aucune communication, mis à part que la Métropole veut pénétrer chez le privé pour réaliser des études géotechniques oubliées C'est une situation de statut quo assez troublante et même incompréhensible. Est-ce que Bx Métropole, depuis la publication de l'excellent rapport de J SCHUITE qui révèle les manques importants, a décidé de continuer à avancer en secret?? La transparence et l'effort de communication annoncé par Bordeaux Métropole n'est pas suivi des faits.
- L'Observatoire existe-t-il toujours vu les réticences exprimées par MM SABAROT et PEYRONDET en juillet 2025? Surtout parce que l'Observatoire n'est pas financé et que le travail demandé est pris sur les budgets respectifs PNR et SIAEBVELG. Où en est la mission de Maxime MADORE chargé de recueillir les desideratas de toutes les parties prenantes? Nous avons l'impression que toute cette structure pourtant bien définie et nécessaire est en train de se désagréger. C'est très dommageable, elle favorisait les relations entre l'AMAF et les porteurs du projet.
- Maintenant on ne sait plus rien. Ou en sont les études complémentaires promises en juillet 2024 ? Je pense que si ces études complémentaires étaient favorables au projet Champ Captant, il y a longtemps que Bx Métropole nous les aurait « mises sous le nez » (je ferais un petit exposé la dessus tout à l'heure). Mr Le Sous-Préfet lors de sa visite à l'AMAF l'an dernier nous a dit qu'il faut arrêter de faire des études. Pour nous ce n'est pas acceptable, nous avons besoin des études complémentaires qui doivent combler de sérieuses failles dans les études sur le projet .
- Qu'est ce que tout ça veut dire? On peut imaginer plusieurs scénarii : 1^{er} scénario : Les études complémentaires sont trop défavorables au projet, mais Bx Métropole veut malgré tout passer en force. C'est-à-dire que Bx Métropole veut jouer aux apprentis sorciers « on va quand même faire ces forages sous la forêt et on verra bien ce qui se passe » .
- Ou alors 2eme scénario, Bx Métropole n'a plus le budget pour financer le projet qui coute de plus en plus cher. Si on se réfère aux médias, Bx Métropole est très endetté à raison de 2 milliards d'Euro avec un budget très serré voté en janvier 2026 avec des baisses importantes des dotations de l'Etat et des centaines de postes supprimés. Le Département qui participe au financement du projet quand à lui a une dette inédite de 100 millions d'euros . C'est pourquoi maintenant, la rigueur est de mise. Je rappelle simplement que initialement le projet était budgétisé à 60 Millions d'Euros en 2018, maintenant les prévisions de budget annoncées ont explosé, on en est rendu à 130 millions d'Euros et les délais ont aussi explosés initialement prévu pour 2025 , le délai maintenant est annoncé à 2030/2031. Sans ces études complémentaires promises , on ne peut pas accepter que le projet avance quand même. C'est pourquoi nous restons extrêmement mobilisés et attentifs.

- Cette Assemblée Générale est l'occasion de fêter les 5 ans d'existence de L'AMAF. Au fil du temps la réputation de l'AMAF a bien évolué. Depuis la concertation nationale du débat public en 2021 ou nos questions dérangeantes pointant des contradictions sur les rapports d'étude, ont surpris. Progressivement, L'AMAF est devenue une association qui compte de plus en plus dans le paysage Médocain. Cela a été déterminant pour pouvoir se faire entendre et réfuter certains points essentiels très mal ficelés par le BRGM.
- Je vous conseille d'aller sur internet sur le lien suivant : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/projet-4893> pour vous remémorer le déroulement de la Concertation Nationale du débat public (CNDP). des contributions écrites et des PowerPoint en public On se rends compte avec du recul que nous avons déjà à l'époque bien ciblé certaines incohérences.
- Concernant les adhésions 2025 , record battu avec 120 adhésions, les sympathisants non forestiers sont en train de bien augmenter aussi. Je tenais ici à remercier chaleureusement tous nos adhérents que ce soit sylviculteurs, sympathisants non forestiers, mais aussi exploitants forestiers, entreprises , municipalités....
- Les finances se portent bien , nous avons constitué un petit matelas qui nous sera utile pour mener à bien de nouvelles études contradictoires, ou se procurer les services d'un avocat. De plus nous avons un soutien financier important du SySSO . Je voudrai ici les remercier chaleureusement.
- A signaler que dans le cadre de son soutien à l'AMAF, le SySSO lors de son AG de septembre 2025 a fait voter un moratoire sur le projet Champ Captant. Ce moratoire a été adopté à l'unanimité par tous les sylviculteurs du Sud Ouest présents à l'AG
- Pour info, l'AMAF a été élue en début 2026 comme association pouvant recevoir des OUIJAGIS du Crédit Agricole. Maintenant tout sociétaires du Crédit Agricole peut s'il le désire, verser ses OUIJAGIS à l'AMAF; Nous avons reçu un premier versement la semaine dernière d'un adhérent de l'AMAF. Nous remercions chaleureusement cet adhérent , et également le Crédit Agricole.

- Au niveau de nos activités 2025 : Concernant les études complémentaires promises, nous avons commandité un travail à Jonathan SCHUITE pour déterminer les protocoles à respecter pour être conforme l'état de l'art et définir les critères d'acceptabilité. Il nous faut absolument nous préparer pour que ces études ne soient pas bâclées et ensuite pouvoir analyser les résultats fournis par Bx Métropole , mais pour l'instant rien ne bouge à ce niveau.
- Nous avons écrit un article publié dans « Forêt de Gascogne » qui détaille pourquoi nous sommes opposés au Projet de Champ Captant. Merci au passage au SySSO pour nous avoir permis cette publication.
- Nous avons effectué de la veille technologique et bibliographique : Etude de la thèse de Mr Cabaret (maintenant au BRGM) sur les aquifères Nord Aquitains.....,
- suivi de l'état des lieux du Château d'eau de Saumos - Le Temple dans le cadre d'un audit mené par SUEZ,
- réflexion sur la véracité des VMPO (Volumes Maximum Prélevables Objectif qui fixent les niveaux de prélèvements à ne pas dépasser) de la couche Oligocène qui sont modifiés par le SMEGREG (Patrick Point pourra en dire 2 mots s'il le désire)
- En conclusion : Nous sommes dans une sorte de statut quo, élections municipales obligent. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous aurons des questions à poser: le nouveau rapport INRAE est-il fini? Quand va-t-il être diffusé? Y a-t-il des passages qui ne plaisent pas à Bx Métropole et qui sont toujours en discussion? Le rapport BRGM intégrant les nouvelles données climatiques plus récentes du GIEC et sur lequel s'appuie le rapport INRAE peut-il être consulté? Nous aurons besoin d'avoir connaissance de ces rapports pour les analyser et vérifier la valeur de leur contenu.

Le rôle constructif de l'AMAF reconnu



Lacs
Médocains
SIAEBVELG - SAGE - NATURA 2000



OBSERVATOIRE DES LANDES MÉDOQUINES

Monsieur Michel Robert
Président de l'AMAF
Mairie de Le Temple
18, route du Porge
33680 LE TEMPLE

Saint-Laurent-Médoc, le 04/12/2024.

Affaire suivie par : Frank Queneault, Aurélie Hocheux
Copie à Mmes et M les Maires du Temple, de Saumos et de Le Porge
Pièce jointe : Courrier de réponse de la Régie de l'eau

Monsieur le Président,

L'Observatoire des Landes médoquines mis en place en juin 2023 a permis le lancement d'une mission d'expertise afin de prendre en considération l'analyse critique commanditée par l'AMAF auprès de M Bécheler à propos de l'étude réalisée par le BRGM sur l'incidence du projet de champs captant du Médoc et utilisant le modèle Phonème.

Cette expertise confiée à M René Therrien, hydrogéologue expert, a été restituée par ce dernier le 16 juillet 2024 à Lacanau. Outre le fait que le modèle Phonème ne comporte pas de point faible affirmé, M Therrien a toutefois recommandé quelques actions visant à limiter davantage la marge d'incertitude.

Par courrier envoyé au maître d'ouvrage du projet, la Régie de l'eau, l'Observatoire des Landes médoquines a demandé à ce dernier son positionnement vis-à-vis de ces recommandations. La Régie de l'eau a donc répondu avoir pris acte de ces propositions en intégrant les données du changement climatique dans la nouvelle étude menée par le BRGM s'appuyant sur le modèle phonème et en créant un nouveau pompage d'essai équipé de piézomètres sur la commune du Porge.

Ces avancées ont pu être obtenues grâce à votre vigilance mais aussi votre pleine coopération au sein des réunions proposées par l'Observatoire. Le travail de mobilisation des élus concernés par le projet a également été déterminant.

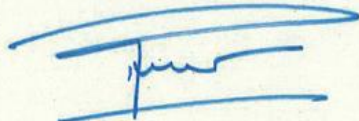
Ainsi, nous tenons à saluer votre implication constructive sur ce projet et vous assurons que l'Observatoire continuera à vous associer à toute réflexion le concernant.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Henri Sabarot
Président du parc naturel régional Médoc



Laurent Peyrondet
Président du SIAEBVELG



Nous pouvons citer les
Remerciements de
l'Observatoire à l'AMAF pour son
action constructive dans le
dossier CCLM

Ces avancées ont pu être obtenues grâce à votre vigilance mais aussi votre pleine coopération au sein des réunions proposées par l'Observatoire. Le travail de mobilisation des élus concernés par le projet a également été déterminant.
Ainsi, nous tenons à saluer votre implication constructive sur ce projet et vous assurons que l'Observatoire continuera à vous associer à toute réflexion le concernant.



Vote d'un moratoire à l'unanimité des sylviculteurs du Sud-Ouest Lors de l'AG septembre 2025

Vœu 2

CONSIDÉRANT

le projet porté par Bordeaux Métropole du Champ Captant des Landes du Médoc consistant en la création de 14 forages situés sur les communes de Saumos et Le Temple en vue de pomper 10 millions de m³ d'eau par an

CONSIDÉRANT

les tensions de plus en plus importantes sur la quantité d'eau disponible et les conséquences sur la forêt et les écosystèmes

CONSIDÉRANT

la multitude de rapports, soit trop anciens et non actualisés, soit incomplets et toujours contradictoires

CONSIDÉRANT

les fuites sur le réseau d'eau de Bordeaux Métropole évaluées à 10 millions de m³

CONSIDÉRANT

l'absence de réponse aux propositions alternatives au champ captant émises par les sylviculteurs, et notamment l'utilisation des surplus d'eau des lacs médocains

CONSIDÉRANT

le principe de précaution intégré dans le bloc de constitutionnalité depuis 2005 qui consiste, en l'absence de certitude et au regard des connaissances spécifiques et techniques disponibles, à prendre des décisions qui s'imposent face à des risques potentiels pour l'environnement

DEMANDE

un moratoire sur le projet de champ captant et la réalisation d'études complémentaires afin d'actualiser les données climatiques pour mieux appréhender l'impact du projet et son bilan hydrique intégrant l'ensemble de l'hydrosystème.

Voté à l'unanimité

lors de l'AG de sept 2025

Charte de l'Observatoire



- ❑ Recenser les connaissances acquises sur les ressources en eau du territoire et les milieux associés, leurs évolutions sous l'influence d'une part du projet de champ captant des landes du Médoc et d'autre part du changement climatique,
- ❑ A terme de recenser les connaissances potentiellement sur tout sujet portant sur l'avenir de ce secteur forestier, agricole et de milieux naturels face au changement climatique,
- ❑ Porter des études visant à préciser ces connaissances dans une démarche d'anticipation,
- ❑ Communiquer ces connaissances acquises auprès des élus et acteurs locaux, des professionnels agricoles et forestiers, et des porteurs de projet.



Constitution de l'Observatoire des Landes Médocaines : Naissance, portée et fonctionnement

CONTEXTE

La Régie de l'eau Bordeaux Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du projet Champ captant des landes du Médoc qui consiste à substituer 10 M m³ / an d'eau potable produite actuellement à partir de la nappe déficitaire de l'Eocène centre, par une eau produite à partir de la nappe de l'Oligocène littoral non déficitaire. Ce projet issu du SAGE des Nappes profondes doit bénéficier aux 2/3 de la population départementale. Le projet prévoit la création de 14 forages au droit des communes de Saumos et du Temple, d'une usine de potabilisation, et la pose de canalisations de refoulement et de transport. Afin d'assurer un dialogue avec toutes les parties prenantes concernées par le projet (composition en annexe), la Régie de l'eau organise des rencontres appelées « Comité de suivi » réuni à deux reprises en Juillet 2022 et Juin 2023.

Ce projet a fait naître la nécessité pour le territoire des Landes Médocaines de se munir d'un outil d'observation de l'évolution du territoire, que ce soit pour mesurer l'impact potentiel des projets à l'étude sur la ressource en eau, les milieux naturels et les activités économiques (sylviculture, agriculture, tourisme....) et de loisirs ou pour anticiper son adaptation aux enjeux d'aujourd'hui et de demain (effets du changement climatique, question de la gestion de l'eau...). Aussi, il a été décidé de créer un « Observatoire des Landes Médocaines » dont le pilotage et l'animation seront assurés en binôme entre le Parc naturel régional Médoc et le SIABVELG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin) en association avec tous les acteurs du territoire. Son périmètre de travail portera sur l'ensemble des communes du Bassin Versant couvert par le SIABVELG. Son objet sera de

- ❑ Recenser les connaissances acquises sur les ressources en eau du territoire et les milieux associés, leurs évolutions sous l'influence d'une part du projet de champ captant des landes du Médoc et d'autre part du changement climatique,
- ❑ A terme de recenser les connaissances potentiellement sur tout sujet portant sur l'avenir de ce secteur forestier, agricole et de milieux naturels face au changement climatique,
- ❑ Porter des études visant à préciser ces connaissances dans une démarche d'anticipation,
- ❑ Communiquer ces connaissances acquises auprès des élus et acteurs locaux, des professionnels agricoles et forestiers, et des porteurs de projet.

L'observatoire des Landes Médocaines est indépendant et sa gouvernance est constituée par une coprésidence entre le Président du Parc naturel Régional Médoc et le Président du SIABVELG qui se répartiront le portage des différentes actions de l'observatoire. Chaque dépense portée par l'une ou l'autre des deux structures sera soumise aux instances délibératives respectives du Parc naturel

Charte de l'Observatoire



En l'occurrence, l'Observatoire des Landes Médocaines pourra être invité par la Régie de l'eau Bordeaux Métropole dans les différentes instances qu'elle anime en vue du projet du champ captant du Médoc.

Les champs d'étude de l'Observatoire des Landes Médocaines nécessitant d'être dimensionnés aux préoccupations des élus et acteurs locaux, des porteurs de projets et des parties prenantes, une mission de préfiguration est mise en œuvre et sera confiée à un opérateur présentant les meilleures dispositions pour faire remonter les appréciations de terrain. En l'occurrence, la mission est confiée à la Chambre d'Agriculture de la Gironde.

Les champs d'étude de l'Observatoire des Landes Médocaines nécessitant d'être dimensionnés aux préoccupations des élus et acteurs locaux, des porteurs de projets et des parties prenantes, une mission de préfiguration est mise en œuvre et sera confiée à un opérateur présentant les meilleures dispositions pour faire remonter les appréciations de terrain. En l'occurrence, la mission est confiée à la Chambre d'Agriculture de la Gironde.

Pas réalisé à notre connaissance

NEXE : membre du comité de suivi du projet du Champ captant des landes du Médoc

Agglo de l'Eau Bordeaux Métropole	SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers
Agglo de l'Eau Adour Garonne	SIGDU
Département de la Gironde	Communauté de communes La Médullienne
Préfecture de la Gironde	Commune du Porge
CLE des Nappes profondes	Commune de Salaunes
CLE des Lacs Médocains	Commune de Saumos
SIAEBVELG	Commune du Temple
SMEGREG	Région Nouvelle Aquitaine
Parc Naturel Régional Médoc	Chambre d'Agriculture de la Gironde
Communauté de communes Médoc-Estuaire	DFCI
Commune de Saucats	SDIS 33
SIAEP de Léognan-Cadaujac	Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
SIAEPA de Bonnetan	Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc
SIAEPA de la Région de la Brède	Association Vive la Forêt
SIAO de Carbon-Blanc	SEPANSO



Promesses écrites de Bx Métropole

De même, il est prévu la réalisation d'un nouveau pompage d'essai à l'occasion de la création de 4 nouveaux piézomètres en flûte de pan dans le secteur du Porge, pour lesquels la recherche d'un foncier est en cours.

Nous ne voyons toujours pas venir les études acceptées par Bx Métropole



Monsieur Henri Sabarot
Président du Parc naturel régional
Médoc
Monsieur Laurent Peyrondet
Président du SIAEBLEG
Observatoire des landes médoquines
21 rue du Général de Gaulle
33112 Saint-Laurent-Médoc

Bordeaux, le 4 novembre 2024

Objet : suite de l'étude de Monsieur René Therrien et de sa restitution le 17 juillet 2024
Nos références : DIP/DA/CP/2024-042
Vos références : Courrier du 10 septembre 2024

Messieurs les Présidents,

Le 17 juillet dernier, la Régie de l'eau Bordeaux Métropole assistait avec les acteurs locaux à la restitution de l'expertise menée par le Professeur Therrien, pour laquelle vous avez diffusé par courriel du 12 septembre dernier le support de présentation faite en séance, ainsi que la retranscription des échanges.

Au-delà des échanges, le Professeur Therrien recommandait :

- La réalisation d'un nouvel pompage d'essai
- La quantification de l'incertitude
- La fourniture d'un schéma conceptuel du modèle, de bilan hydrique ainsi que d'un tableau récapitulatif de propriétés calées et des plages de valeur considérées.

Il soulevait par ailleurs le défi que sera de différencier les impacts du champ captant sur la nappe de surface, de ceux du changement climatique, préconisant la mise en place d'un réseau de station de mesure et de suivi.

La Régie de l'eau Bordeaux Métropole a bien pris note de l'ensemble des recommandations formulées par l'expert. Certaines sont prises en compte dans le cadre des démarches en cours exigées dans le processus du projet et dans les meilleurs délais.

Certaines recommandations telles que l'évaluation de l'incertitude ou encore le déploiement d'un réseau de station de mesure et de suivi piézométrique font l'objet d'actions de la Régie initiées respectivement en 2023 et en 2019, tel que présenté lors du comité de suivi de juin 2023.

De même, il est prévu la réalisation d'un nouveau pompage d'essai à l'occasion de la création de 4 nouveaux piézomètres en flûte de pan dans le secteur du Porge, pour lesquels la recherche d'un foncier est en cours.



Promesses écrites de Bx Métropole

En tout état de cause, je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites données par la Régie à la mission d'expertise.

Des éléments plus détaillés seront présentés lors du prochain comité de pilotage qui se tiendra le 8 novembre prochain, auquel vous avez été conviés.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de mes salutations distinguées.

 *Bien Cordialement*
Sylvie Cassou-Schotte
Présidente de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole
Vice-Présidente de Bordeaux Métropole

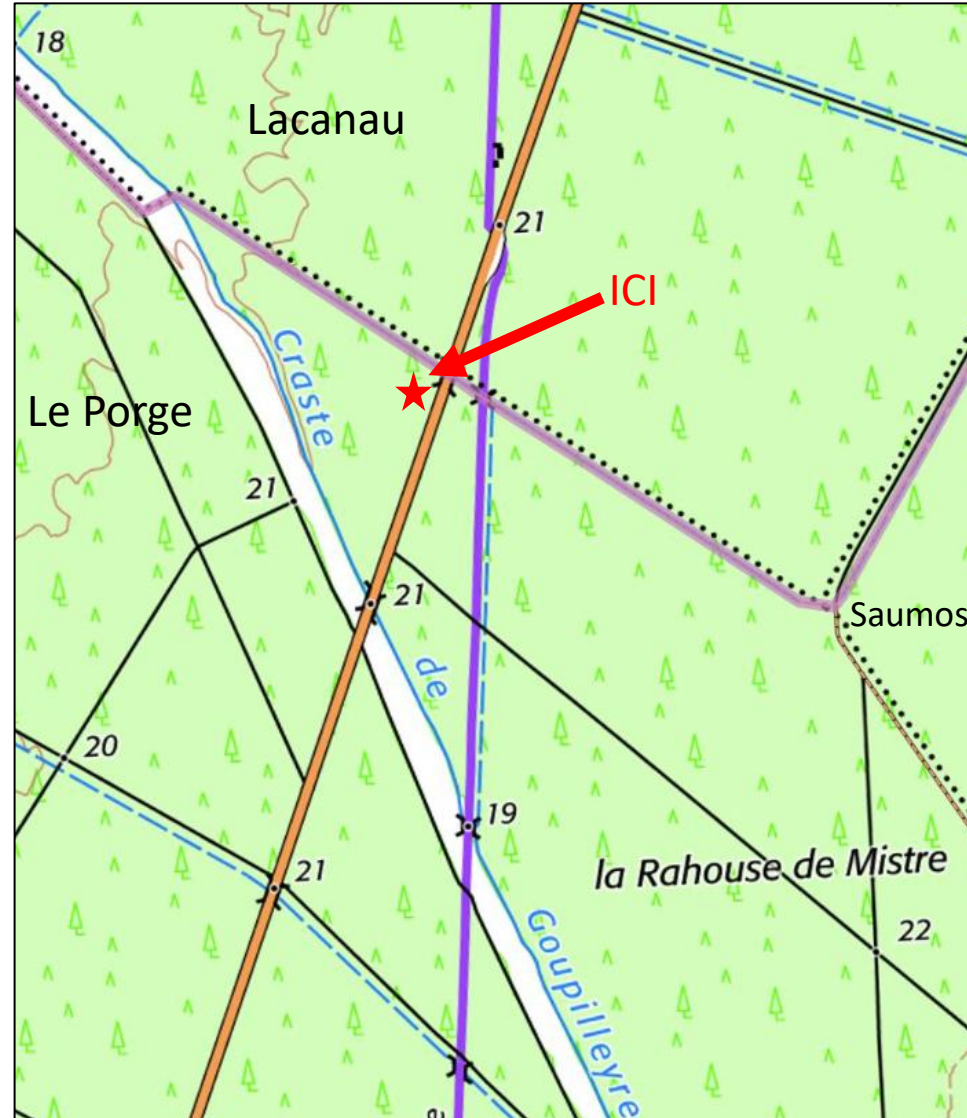
.....

Régie de l'Eau Bordeaux Métropole
Siège social : 91 Rue Paulin, 33000 Bordeaux
Immatriculation 895 134 674 - TVA intracommunautaire FR65 895134674 - Code APE 3600Z

EMPLACEMENT DES NOUVEAUX FORAGES



4 forages flute de pan
A la limite Lacanau /Le Porge
En bordure de la D3
A environ 200 m de la craste de
Goupilleyre pour les rejets
Défrichement à prévoir
Possible enquête environnementale



Les études complémentaires selon l'AMAF

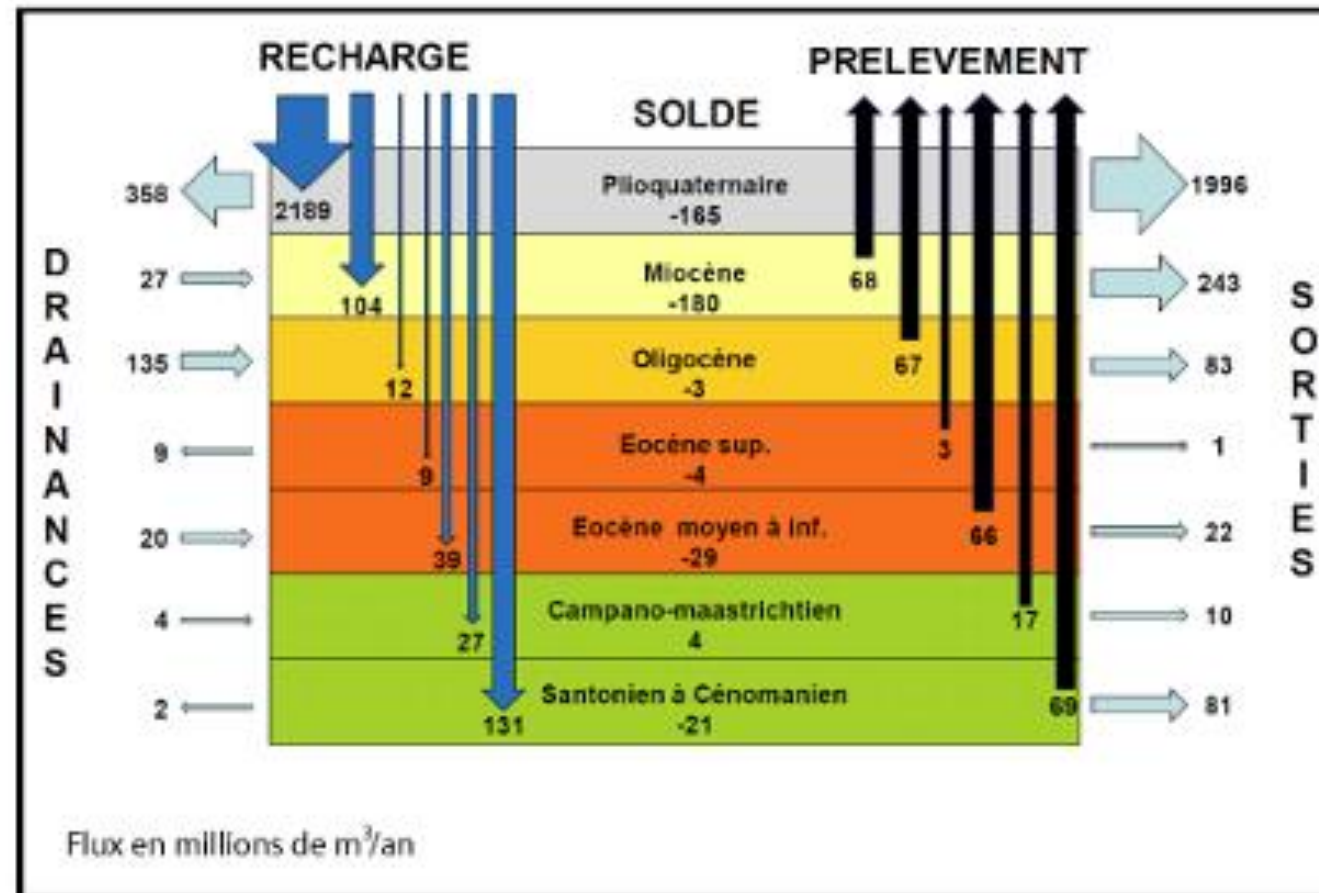


AMAF-Médoc

Nous allons tenter de faire quelques pronostics sur les résultats des études complémentaires

- ❑ **Les essais de pompage sur le nouveau site du Porge.** Si la pluviométrie est bien prise en compte , si l'évacuation des eaux de pompages est bien faite, si l'on admet comme cela est suggéré dans la thèse de Mr Cabaret (BRGM) qu'il y a bien une drainance verticale des eaux des couches supérieures vers les nappes profondes et que donc les couches ne sont pas étanches contrairement à ce qu'annonce maintenant le BRGM . (Voir plus loin page 56 de sa thèse). Nous pouvons nous attendre a des baisses importantes de l'ordre de 30 cm à 1m
- ❑ **Calculs d'incertitude sur les simulations d'impact** des pompages sur la nappe de surface . Sur 100 ans il y aurait une baisse moyenne de 2 cm mais dans cette valeur on ne sait pas à combien elle est donnée , à +/- combien?. Le BRGM dit que c'est difficile a calculer mais que de toute façon c'est négligeable. Si l'on se fie aux paramètres statistiques mentionnés, on peut supposer que l'incertitude de mesure serait environ à +/- 30 à 50 cm. Ce qui rend les simulations d'impact très incertaines
- ❑ **Bilan hydrique:** si l'on se base sur le bilan hydrique du modèle MONA toujours dans la thèse de Mr CABARET, on voit que le bilan hydrique n'est pas du tout équilibré. Si l'on pompe 10 millions de m³ par an sur 10 ans, il y a un déstockage de 100 millions de m³ dans la nappe Oligocène. Pourtant voir diapo suivante , dans le rapport BRGM, le prélèvement de 10 millions de m³ n'ont aucun effet sur le stock de l'Oligocènetrès étonnant. Déjà par cette thèse, on apprend que le BRGM est capable de réaliser des bilans hydriques, il a été fait pour le modèle Mona, pourquoi n'a-t-il pas été fait pour le modèle Phoneme?

Modèle MONA Période 1997 - 2007



BILAN HYDRIQUE

Ou sont passées
les 10 millions de m³ ?

Ci-après est reproduite la figure 57 page 70 du rapport BRGM 2018, présentant les variations de stock cumulées au cours de la simulation avec mise en place du pompage à partir de 1980 :

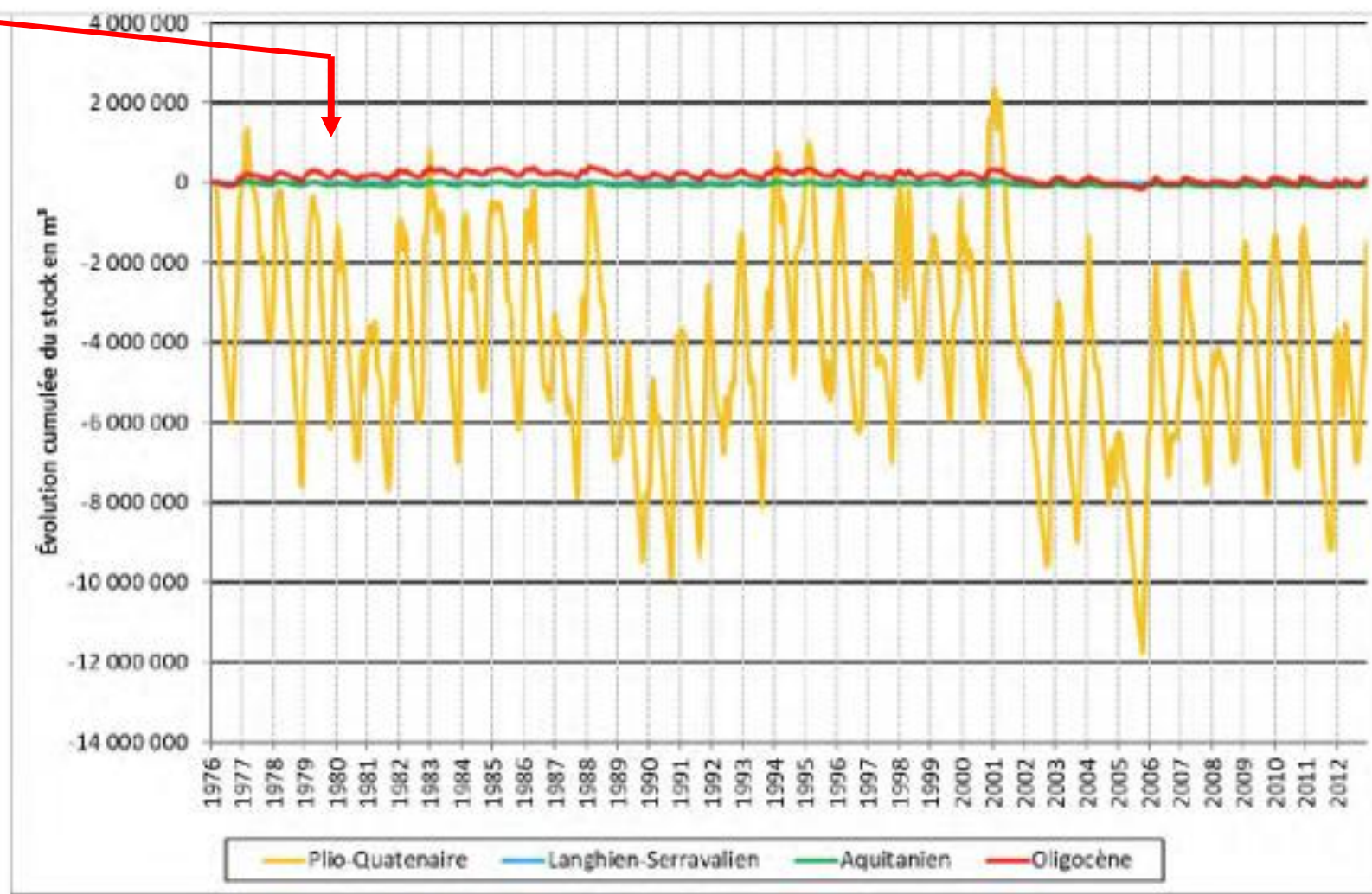


Figure 57 : Variation cumulée du stock pour le scénario d'exploitation (avec champ captant) pour l'aquifère de l'Oligocène et les réservoirs sus-jacents - champ captant 10 millions de m³/an - configuration J - version 3





Sommaire :

1. Les critères d'acceptabilité des études complémentaires par le Dr SCHUITE
2. Article dans le magazine « Forêt de Gascogne »
3. Veille Technologique et Bibliographique
 1. La thèse de Mr Cabaret
4. Suivi des prélèvements au château d'eau de Saumos – Le Temple
5. Etudes sur le niveau des nappes relevées par l'AMAF et les conséquences sur la forêt
6. Réflexions sur les VMPO

Etudes complémentaires: Critères d'acceptabilité

Dossier du Champ Captant des Landes du Médoc :
Définition des attentes et des critères d'acceptabilité
relatifs aux études complémentaires préconisées par le
Professeur Therrien en 2024 quant à la modélisation
PHONEME et aux nouveaux pompages d'essai

Dr Jonathan SCHUITE

Hydrogéologue indépendant, Docteur ès Géosciences

Agissant pour le compte de l'AMAF Médoc

24570 Condat-sur-Vézère

SIRET 878 819 085 00027

www.terrascience.consulting

Ce rapport n'a pas encore été publié, en attente des études complémentaire

SYNTHÈSE GLOBALE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET DES CRITÈRES RÉDHIBITOIRES LES PLUS IMPORTANTS



La tableau ci-dessous récapitule les éléments développés plus exhaustivement dans la suite du document. On entend par "critères d'acceptabilité" les aspects qui, une fois satisfaits, tendent à rendre l'étude d'impact du projet CCLM techniquement valables. On entend par "critères rédhibitoires" les éléments qui disqualifient irrémédiablement l'étude d'impact, même si de façon concomitante, les critères d'acceptabilités sont satisfaits.

	Recommandations	Critères d'acceptabilité	Critères rédhibitoires
Nouveaux pompages d'essai dans la nappe Oligocène	1. Une attention particulière au refoulement en surface des eaux pompées; 2. Durée et débit équivalents aux essais de 2017 au Temple; 3. Suivi des nappes LS et PQ avec un capteur adapté aux variations piézométriques attendues; 4. Densification du suivi de la piézométrie du PQ.	On peut conclure à un impact court terme négligeable du pompage dans la nappe OL sur la nappe PQ si et seulement si la variation piézométrique dans cette dernière, corrigée d'une éventuelle recharge ou vidange naturelle, est inférieure au centimètre sur tous les piézomètres suivis.	1. Refoulement des eaux pompées non conforme; 2. Absence d'observations météorologiques suffisamment fines permettant de caractériser les effets d'une recharge de la nappe PQ pendant le pompage, dans le cas où des événements pluvieux surviendraient.
Incertitudes sur l'impact du CCLM sur la nappe PQ modélisé avec PHONEME	1. Caractériser l'incertitude liée au calage selon la méthode simple proposée par le Pr. Therrien; 2. Mieux prendre en compte la diversité des projections climatiques dans l'analyse de l'incertitude liée à l'impact du CCLM en climat futur.	1. Recherche d'au moins 10 jeux de paramètres satisfaisants selon des critères aussi restrictifs que lors des études initiales (BRGM 2015/2018); 2. Prise en compte de deux projections climatiques régionales supplémentaires : la plus "humide" et la plus "sèche".	1. Si le 90e centile de l'ensemble des impacts maximum modélisés est plus que deux fois supérieur à sa médiane; 2. Si l'impact maximal médian du CCLM sur la nappe PQ augmente de plus de 50% entre la projection "humide" et la projection "sèche".
Bilans hydriques	Calcul et présentation d'un bilan hydrique pour chaque compartiment clé de l'hydrosystème et pour toutes les simulations d'impact.	Bilans hydriques parfaitement équilibrés, au global et pour chaque compartiment de l'hydrosystème.	1. Absence ou refus de présentation des bilans hydriques; 2. Incohérence ou déséquilibre constaté dans ne serait-ce qu'un seul des bilans présentés.

Article dans « Forêt de Gascogne »

Article qui résume la situation actuelle du dossier CCLM, il explique clairement pourquoi nous sommes contre le projet

Article AMAF : J Peragallo, Geneviève et Guy Thoraval,
M Robert

L'exploitation de l'eau potable du Médoc va-t-elle priver d'eau la forêt ?

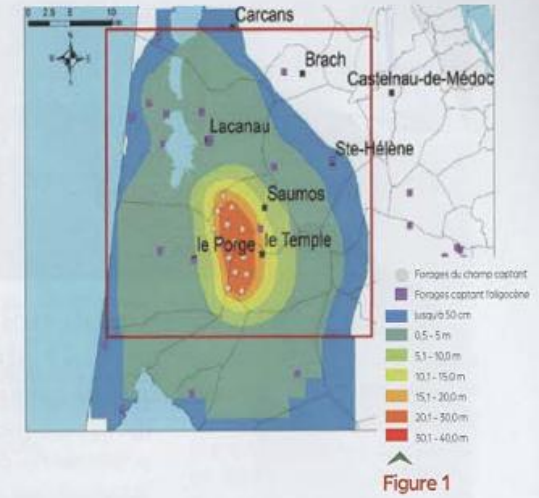
Quelle drôle d'idée de vouloir pomper l'eau sous une forêt de production ! C'est pourtant bien ce que le projet de CCLM s'apprête à faire dans le Sud du Médoc pour approvisionner essentiellement la métropole bordelaise ...

"De quoi s'agit-il ?"

Le CCLM (Champ Captant des Landes du Médoc) est une surface de grande étendue sur laquelle sont répartis 14 forages pour puiser une eau potable de qualité, sans nitrates, à raison de 10 millions de m³ par an, vers 250 mètres de profondeur. L'eau de ces forages, reliés entre eux, se déversera dans une conduite jusqu'au Haillan pour alimenter le réseau d'eau potable géré par la métropole bordelaise.

Comme dans tout bassin sédimentaire, il y a dans le sous-sol un empilement de couches géologiques plus ou moins perméables, certaines gorgées d'eau dites aquifères, d'autre beaucoup moins. Le tout est recouvert d'une nappe phréatique libre, la nappe Plio Quaternaire dite aussi « nappe des sables », support de notre sylviculture, qui se remplit et se vide au gré des saisons, et surtout au gré des pluies.

Ces 14 forages seront situés sur les communes de Saumos et Le Temple, dans une zone de 30 km² (3000 ha). C'est la surface du champ de forages. Ils doivent en effet être espacés d'un kilomètre les uns des autres, afin d'optimiser le prélèvement dans la nappe profonde. Cette exploitation de l'eau va-t-elle pénaliser l'activité forestière ? Car aujourd'hui, c'est bien la forêt



Données sources BRGM 2018 :
territoire influencé par le rabattement de la nappe
profonde, qui devrait influencer la nappe des sables,
les études complémentaires promises doivent
permettre de trancher sur le niveau d'impact.

UN CABINET DE GÉOLOGIE MANDATÉ PAR L'AMAF A RÉVÉLÉ DES RÉSULTATS ABERRANTS

surface de ce projet. La forêt cultivée sera-t-elle encore autorisée (au travers du règlement des périmètres de protection des captages d'eau) ou même possible ? C'est toute la question qui mobilise les sylviculteurs regroupés au sein de l'association AMAF (Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en médoc) et soutenus par leur Syndicat (Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest).

Conséquence directe de l'exploitation intensive de l'eau par la Métropole, le rabattement de la nappe profonde devrait atteindre plusieurs dizaines de mètres. Par répercussion, le niveau de l'eau sous les pins pourrait être sensiblement affecté car l'étanchéité des couches géologiques est loin d'être prouvée. Quel rabattement de la nappe des sables, la forêt peut-elle alors supporter sans être pénalisée ? (Figure 1)



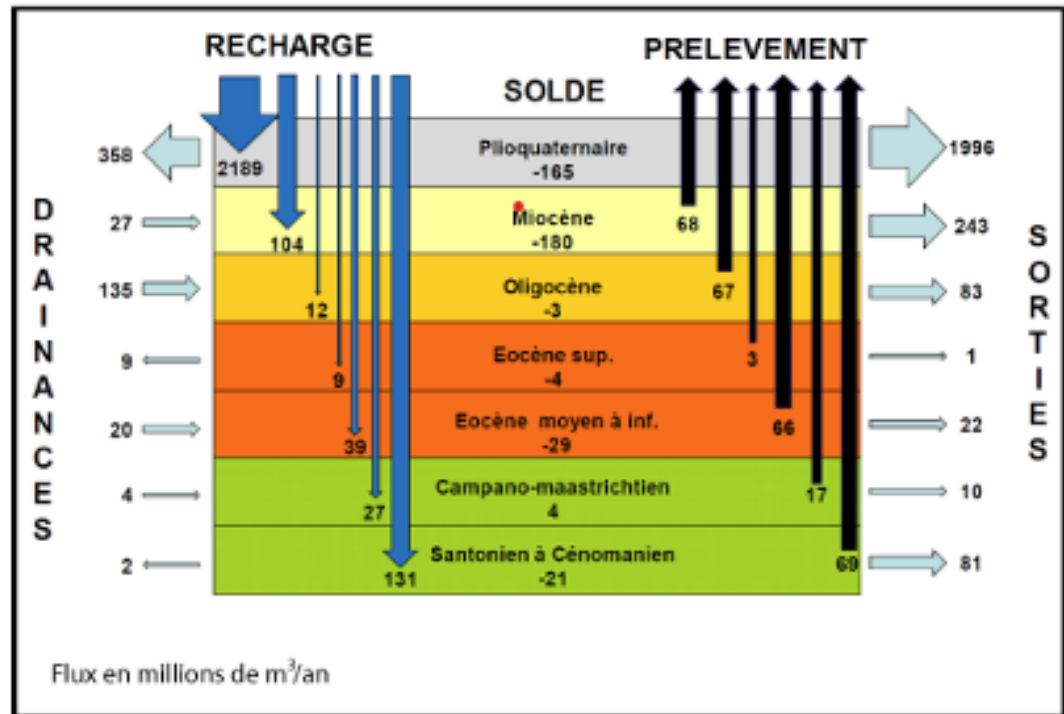


- **Thèse Cabaret (BRGM):**
 - recharge de l'Oligocène par les couches supérieures,
 - bilan hydrique sur le Modèle MONA .
 - **ENSEIGNEMENTS A RETENIR :** Drainance verticale du Plio quaternaire vers l'Oligocène reconnue, Un bilan hydrique est possible . Pourquoi n'a-t-il pas été fait pour le modèle Phonème?

Dossiers en cours : Thèse Mr CABARET (BRGM) sur les aquifères du secteur Nord Aquitain

D'une manière générale, les échanges verticaux entre les aquifères constituent une part prépondérante du bilan des nappes. Les deux modèles montrent que les flux transitant à travers la nappe plio-quaternaire sont très importants mais qu'une faible part parvient aux nappes sous-jacentes. La recharge du Miocène et de l'Oligocène est assurée essentiellement par drainance verticale depuis les aquifères sus-jacents. Dans le bilan de la nappe éocène, la

Modèle MONA
Période 1997 - 2007



1. Le système aquifère multicouche du bassin tertiaire nord-aquitain

les aquifères du Miocène et de l'Eocène sont discrétisés respectivement en deux et trois aquifères (cf. Fig. 1-23), contrairement au modèle SAMBA-H-NP. Pour les deux modèles, la géométrie des couches est obtenue essentiellement à partir des seules informations géologiques. Celles-ci s'appuient sur des interprétations lithologiques et/ou stratigraphiques obtenues soit au cours du forage soit après réinterprétation des cuttings, cette dernière pouvant très ponctuellement prendre en considération l'outil diagraphtique.

Néanmoins, à partir d'approches différentes, les deux modèles font état de flux de drainance, soit directement entre aquifères, soit au travers des aquitards. Les bilans inter-annuels révèlent alors de fortes interactions entre les aquifères notamment tertiaires (Fig. 1-25).

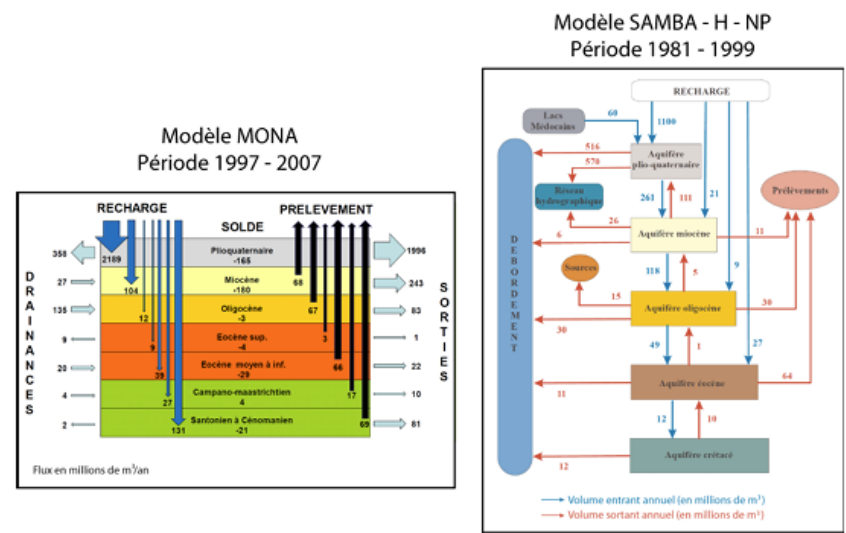


Fig. 1-25 : Bilan des flux inter-annuels des modèles nord-aquitains MONA (SAGE NP, 2010) et SAMBA-H-NP (Larroque, 2004)

D'une manière générale, les échanges verticaux entre les aquifères constituent une part prépondérante du bilan des nappes. Les deux modèles montrent que les flux transitant à travers la nappe plio-quaternaire sont très importants mais qu'une faible part parvient aux nappes sous-jacentes. La recharge du Miocène et de l'Oligocène est assurée essentiellement par drainance verticale depuis les aquifères sus-jacents. Dans le bilan de la nappe éocène, la majorité des flux transite à travers les aquifères éocènes moyen et inférieur. On note également que le phénomène de drainance verticale descendante diminue depuis la surface





Dossiers en cours : les VMPO

- Comment sont-ils calculés?
- Détermination liée aux modèles du BRGM? , on ne sait pas trop si c'est le vieux modèle MONA ou le nouveaux modèle Phoneme qui est utilisé?
- Mais ces modèles sont très sujets à controverses
- Sujet à creuser

1. La situation de l'UG Littoral en termes de ressources

Pour chaque unité de gestion des volumes maximum prélevables objectifs (VMPO) ont été définis pour garantir une exploitation durable des ressources. Le tableau suivant fait état des ressources disponibles et des ressources consommées pour l'UG Littoral.

	VMPO UG Littoral	Prélèvements
Miocène	12 M de m ³ /an	1,849 M de m ³ /an
Oligocène	22 M de m ³ /an	8,695 M de m ³ /an
Eocène	6,6 M de m ³ /an	5,662 M de m ³ /an
Campano-Mastrichtien	2,5 M de m ³ /an	1,216 M de m ³ /an
Cénomanien-Turonien	?	
TOTAL		17,422 M de m ³ /an

Pour des ressources recherchées en AEP, ce qui est ici le cas, la nappe de l'Oligocène Littoral offre d'apparentes réserves. C'est ce qui justifie le projet d'exploitation.

Au sein de l'UG Littoral, les usages hors AEP (agriculture, industrie et autres usages) mobilisent : 2,315 millions de m³/an. L'AEP prélève 6,380 millions de m³/an. Le total soutiré est de 8,695 M de m³/an.

Rappelons qu'en 2012 le VMPO pour l'Oligocène de l'UG Littoral a été révisé et porté à 22 M de m³/an. Il était avant de 18 M de m³/an.

Un transfert de 10 M de m³/an, au profit de l'UG centre associé à l'ancien VMPO aurait conduit au dépassement du VMPO. Le passage à 22 M de m³/an dilue le problème, mais ne le fait pas disparaître.

Travail sur les VMPO réalisé par VLF en 2017

Dossiers en cours: Château d'eau de Saumos-Le Temple



Audit réalisé par Suez: Etat des lieux et analyse des besoins

Tableau 13 : Distribution des arrivées d'eau en juin 2025

Intervalles productifs (m)	Part du débit total	Nappe
264,1 – 265,5	44,1%	Oligocène
268,1 – 269,5	39,6%	Eocène
279,8 – 282,3	14,6%	
283,8 – 284,5	1,7%	

Tableau 14 : Distribution des arrivées d'eau en juin 2016

Intervalles productifs (m)	Part du débit total	Nappe
264,7 – 270,4	85,3%	Oligocène
270,4 – 271,4	4,0%	Eocène
280,6 – 282,6	10,7%	

A noter 1 point étonnant

- Le forage du château d'eau pompe à la fois dans l'oligocène (40%) et l'éocène (60%) en 2025 (voir PPT diapo 9)
- Le forage du Temple pour les pompages d'essai bien qu'à la même profondeur ne pompe que dans l'oligocène.
- On manque de connaissance quand à la qualité de l'éponte imperméable entre OL et EO , il n'est pas impossible qu'il y ait des fuites dans des épontes fissurées et localement très mince.
- Ca serait le comble que le pompage se fasse en partie dans l'éocène pour le projet CCLM , aquifère que l'on veut protéger

Dossiers en cours: Château d'Eau de Saumos-Le Temple



Impact des forages de Bordeaux Métropole sur le captage du syndicat.

L'impact sur la nappe du syndicat serait de 10 à 12 m.

La pompe est actuellement à – 25 m en dessous du niveau du captage.

Le captage ne serait pas impacté par les forages de Bordeaux Métropole.

Par précaution, la pompe pourrait être descendue de 5 à 10 m.

Extrait du compte rendu
de la réunion du COPIL du
Syndicat AEP

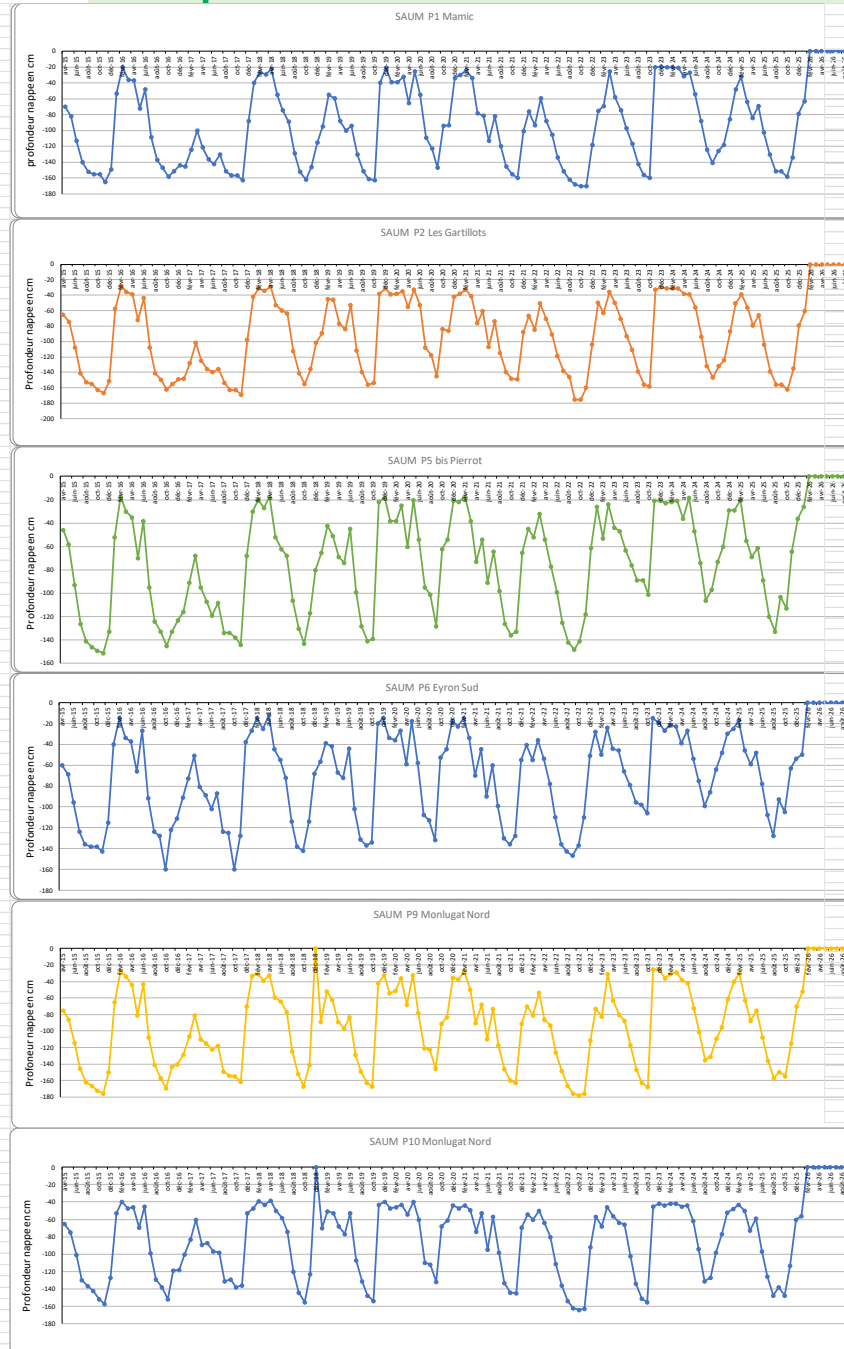
- C'est un point où il faut rester vigilant au niveau des municipalités: car le modèle phonème n'est pas réputé être adapté aux couches profondes comme l'oligocène, puisque c'est l'impact sur la nappe de surface qui a été privilégié par le BRGM..... (voir Etudes VLF).
- Il est quand même étonnant que en grande partie l'abaissement de la nappe est à 40 m dans le secteur sauf au niveau du Château d'Eau qui est pourtant très voisin

Exploitations des mesures de hauteur de nappe à Saumos



Jean PERAGALLO

- Une décennie de suivi piézométriques à Saumos (2015_ 2025)
- 11 piézomètres éloignés des crastes sur-drainantes



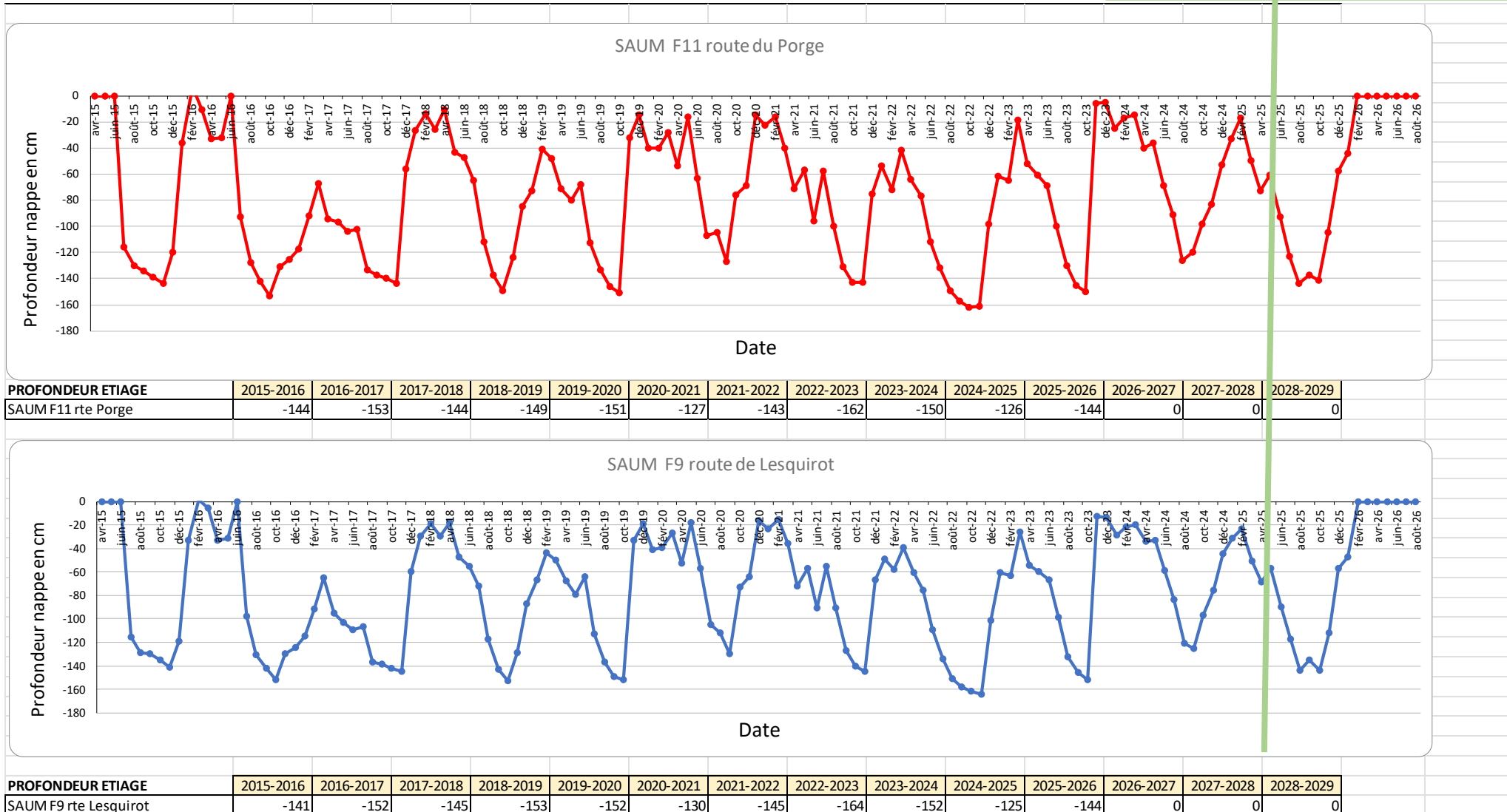
Exploitations des mesures de hauteur de nappe à Saumos



Jean PERAGALLO

Une décennie de suivi piézométriques à Saumos 2015 - 2025

Juin 2025 épisode orageux

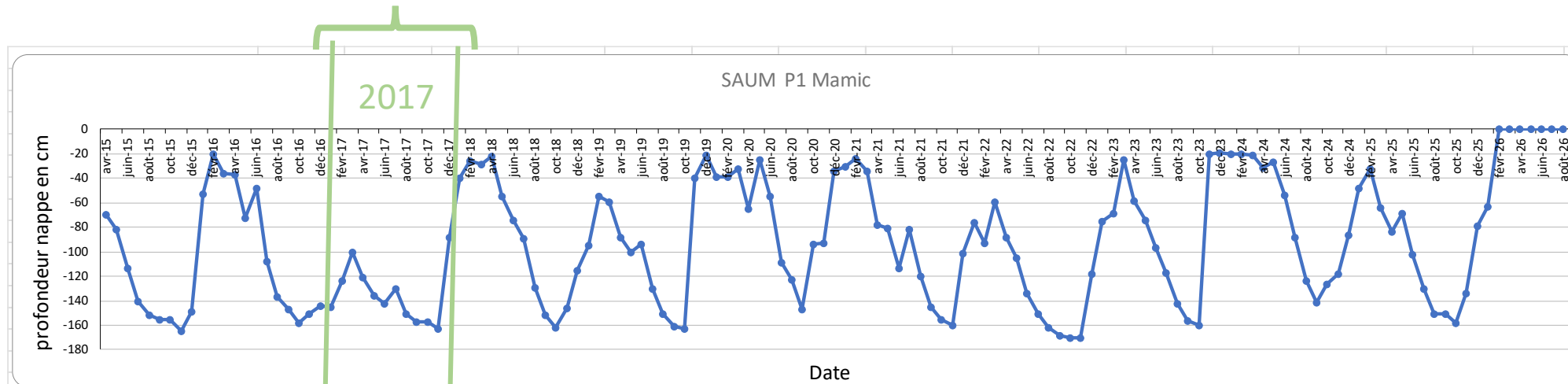


Exploitations des mesures de hauteur de nappe à Saumos

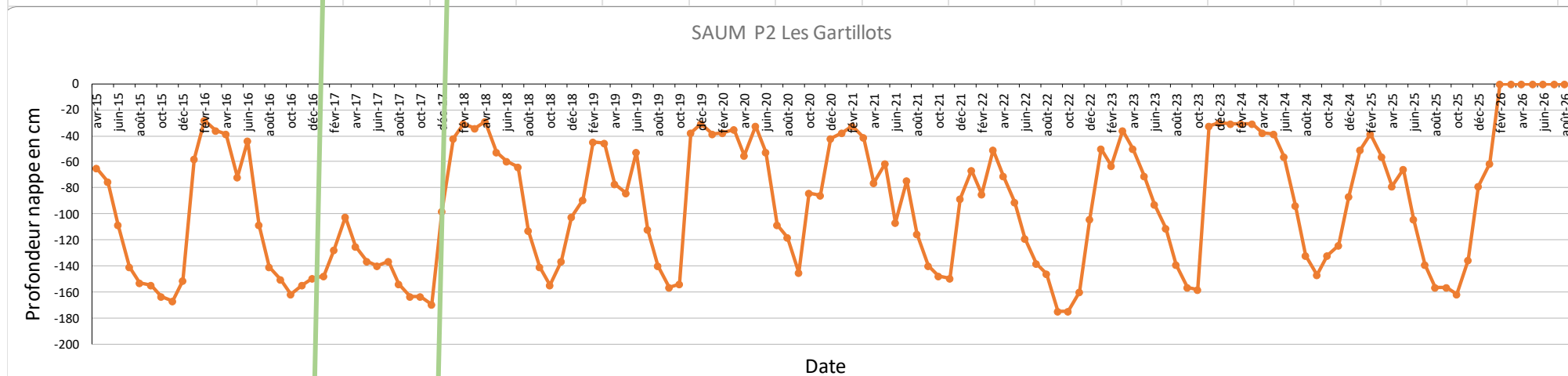


Jean PERAGALLO

Une décennie de suivi piézométriques à Saumos 2015 - 2025



PROFONDEUR ETIAGE (cm)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
SAUM P1 Mamic	-165	-158	-163	-162	-163	-147	-160	-170	-160	-141	-158	0	0	0



PROFONDEUR ETIAGE	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
SAUM P2 Les Gartillots	-167	-162	-169	-155	-156	-145	-149	-175	-158	-147	-162	0	0	0

Année 2017: faible recharge hivernale
Les pluies de juillet sont-elles suffisantes pour atténuer l'étiage?

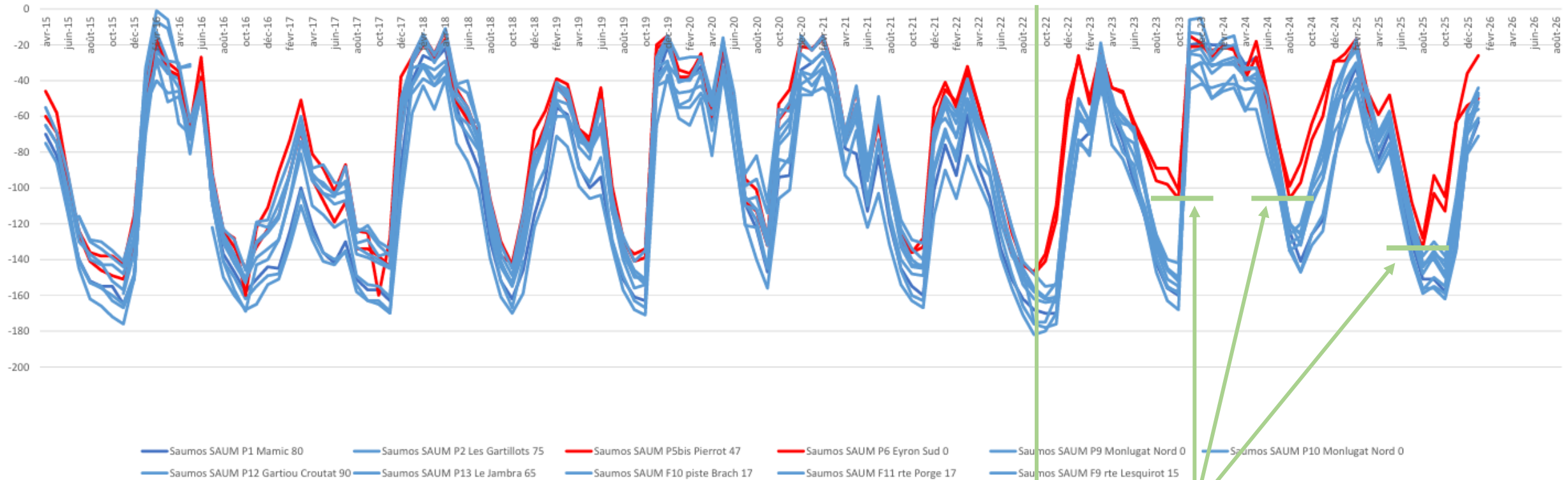
Exploitations des mesures de hauteur de nappe à Saumos



Jean PERAGALLO

Une décennie de suivi piézométriques à Saumos 2015 - 2025

Evolution de la profondeur à l'étiage sur l'ensemble des relevés de Saumos



En rouge les puits situés au cœur du feu de forêt 2022

Incendie
09/2022

Etiage estival post-incendie traduisant une remontée de nappe

Exploitations des mesures de hauteur de nappe à Saumos

Une décennie de suivi piézométriques à Saumos (2015-2025)



Jean PERAGALLO

- La forêt cultivée est ruinée si elle n'est pas suffisamment drainée
 - Peuplements détruits en cas de tempête si les parcelles sont inondées
 - Pertes financières considérables: absence de revenus pendant 20 ans
 - Obligation de reboiser dans les 5 ans (code forestier)
 - Ne pas drainer les espaces non agricoles, non forestiers, comme les champs photovoltaïques.....
 - Recommandation aux ASA DFCI de déboucher les ponts colmatés
-
- La surveillance de la nappe phréatique est nécessaire en cas d'aboutissement du projet CCLM
 - Faire constater les niveaux d'étiage avant et après (huissier)
 - Poursuivre sans relâche les relevés de niveau pour la défense de notre forêt et sa biodiversité.

CONCLUSION



- La programmation des essais de pompage sur les nouveaux forages du Porge est toujours au point mort .
- Les incertitudes de mesure d'impact notamment liée au changement climatique ne sont pas prises en compte, les calculs promis ne sont toujours pas faits. Ces incertitudes de mesure sont probablement trop élevées et ne pourront pas lever les doutes , bien au contraire
- Un bilan hydrique est toujours à faire . Il peut pointer des failles importantes sur le modèle Phonème. Nous pouvons penser qu'avec 10 Millions de m3 prélevés, le bilan hydrique n'est pas équilibré et on assistera à un déstockage important de la nappe Oligocène
- Nous avons étudié des protocoles d'essais et de calculs dans les règles de l'art et définit des critères d'acceptabilité, pour éviter que les études complémentaires soient bâclées et pour déterminer si les résultats sont recevables. Etudes que nous attendons toujours.
- Nous attendons toujours le nouveau rapport INRAE basé sur le nouveau rapport BRGM que nous n'avons pas eu. Il sera très important d'avoir ces 2 rapports pour les faire analyser
- Absence d'études dignes de ce nom sur la forêt, son économie et son environnement



- Nous ne sommes pas sûr que la structure Observatoire qui nous permettait de nous exprimer soit maintenue, faute de budget. Nous voyons que la mission de Maxime Madore qui doit recueillir les souhaits des parties prenantes ne sera probablement pas réalisée. C'est pourtant sur cette base que pourrait se construire un état des lieux et une surveillance de la croissance de la forêt et du maintien de la biodiversité si le projet est imposé.
- Pour l'instant nous ne sommes pas prêts à nous asseoir autour d'une table « pour arrêter les études et pour avancer » tant que les études complémentaires promises ne sont pas réalisées et que leurs résultats soient probants.
- D'après nos observations sur le terrain et nos analyses scientifiques, nous n'avons plus grand-chose à démontrer sur les gros dangers de ce projet. Le cumul réchauffement climatique + effet champs captant : 10 cm d'impact sécheresse + 10 cm d'impact CCLM (sans compter la marge d'incertitude de l'impact non calculée à ce jour) sera une catastrophe pour l'état sanitaire de la forêt au vu de ce qui c'est passé au cours de la sécheresse de 2022 et au vu de la situation dégradée sur les bords de l'EYRON. On voit bien que les porteurs du projet ne veulent pas le reconnaître et sont prêt à sacrifier la forêt et sa biodiversité
- Nous sommes en face d'une menace économique, écologique, paysagère et patrimoniale.



- Ce vieux projet démarré en 1995 est obsolète, contraire aux Directives Macron sur l'Eau de 2023 et contraire à la préservation des nappes profondes pour les générations futures prônée actuellement par les spécialistes.
- Sans aucune garantie pour nos forêts, pour les zones humides, pour la biodiversité , nous ne laisserons pas Bordeaux Métropole passer en force et sacrifier notre forêt, patrimoine économique, culturel et environnemental de notre territoire.
- Faisons valoir le principe de précaution intégré dans la Loi Constitutionnelle sur la Préservation de l'Environnement de 2005 . Il faut éviter que Bx Métropole joue aux apprentis sorciers dans le sous sol du Médoc et du Nord Bassin
- Evitons de confier exclusivement les recherches pour l'eau potable aux géologues du SMEGREG et du SAGE Nappe Profonde dont le principe fondamental est de conserver un mode d'approvisionnement reposant sur les eaux souterraine (2003). Evidemment ils rejettent toute autre alternative. Ce principe datant de 2003 n'est plus d'actualité. Selon le principe du «développement durable», essayons d'étudier sérieusement d'autres alternatives avec d'autres experts.



AMAF-Médoc

Merci pour votre attention



• La parole est aux personnalités invitées



AMAF-Médoc

Résumé AMAF

Olivier Halard : (Maire du Temple): Mot d'accueil des invités

L Montillaud vient d'être élu à la présidence de la CDC, les 10 maires sont avec nous. D Chautard en charge de l'eau, de l'environnement, O Halard est en charge des risques.

Citation de J Chirac « quand la maison brûle il ne faut pas regarder ailleurs ». La Métropole grossi et a besoin d'eau, la situation est grave pour nous et pour la métropole. Le pas d'impact n'est pas crédible, les discussions doivent reprendre avec les scientifiques, les élus. Salutation à la députée Pascale Got.

Pascale Got (Députée de la 5eme circonscription de la Gironde, Conseillère départementale)

Pascale Got salue le bienfondé de l'association, pour son activité de surveillance et de sentinelle de la forêt. Il faut des moyens de contrôle. Ce dossier de l'eau est complexe. Elle partage nos inquiétudes et s'étonne des modélisations successives. A l'assemblée, elle siège dans les commissions d'économie et d'urbanisme. Le sénateur de la Gironde Hervé Gillet est en charge de la commission sur l'eau. La tournure financière est importante et le département n'augmentera pas sa contribution. Elle espère qu'avec une nouvelle gouvernance, qu'après les municipales il ne faudra pas attendre les présidentielles. BX Métropole doit écouter, pas de passage en force, doit répondre. L'utilisation de l'eau ne doit pas se faire au détriment du territoire. La viticulture est gravement en panne, il ne faut pas en plus pénaliser la sylviculture. Il faut protéger l'économie forestière et locale.

Didier Chautard (Maire de Saumos)

Pour l'AEP, sur le forage existant à Saumos, le Smegreg laissera la possibilité d'utiliser le captage du stade mais il faudra revoir toutes les canalisations. BX M propose d'alimenter Saumos - Le Temple avec le champ captant. Mais l'eau sera fortement chlorée en raison de la longue distance d'acheminement jusqu'à BX Métropole, il faudra la stoker, l'eau ne sera pas bonne.

Pour Saumos la forêt communale représente 850 ha les 2/3 dans la zone immédiate des forages. La réunion de juillet 2025 a été annulée, il ne faut pas lâcher.

La parole est aux personnalités invitées



AMAF-Médoc

Résumé AMAF

Martial Zaninetti (Maire du Porge)

L'affaire est mal engagée, l'eau est un bien commun et doit être partagée mais pas au détriment des écosystèmes du territoire. Il faut d'autres solutions. Le territoire ne doit pas devenir un désert, ce n'est pas tolérable. La forêt est un puits de carbone c'est une monnaie d'échange avec la Métropole pour son bilan carbone.

La collectivité du Porge est à vos côtés. **M Robert précise** : code de l'environnement : « l'eau est un bien commun, mais dans le respect des équilibres naturels »

Gérard Larue (DFCI Gironde)

Il remercie l'asso pour la qualité du travail. La DFCI a besoin d'eau. Les forages et les points d'eau DFCI risquent d'être impactés. Concernant le pompage dans l'éocène, il fait référence à un autre cas, il s'agit du projet Pure Salmon (Journal du Médoc) : avis favorables avec 2 réserves, dont « une sur la consommation humaine d'eau sur le site, prélevé dans la nappe de Vensac qui provient de l'éocène, qui devra être réservée "*uniquement à l'usage des salariés et dans la limite de 15 m3 par jour*" »

Jean Jacques Herraud (vice président Gironde SySSO)

Le champ captant est en stand-by, pourvu que ça dure ! Nous vous aidons car le syndicat est au côté des sylviculteurs. La forêt filtre l'eau, capte le carbone, crée de l'oxygène, maintien la biodiversité, tout ça gratuitement. Les sylviculteurs apportent beaucoup. Le syndicat est à vos côtés et a besoin de tous ses adhérents.

Merci pour vos études et tout votre travail.

Débat: Questions de l'assemblée



AMAF-Médoc

Résumé AMAF

Question de la salle à Pascale Got : existe-il-t un plan B ? **Réponse :** un autre champ captant en sud Gironde mais rencontrera les mêmes problématiques. **Intervention JJ Herraud :** le SySSO a demandé mais n'a pas eu pas de réponse . **Intervention de D Chautard :** le champ de forage à St Magne ne sera pas un plan B mais un 2ème champ captant.

Question de D Deyres à Pascale Got: Quel soutien face à BX Métropole ? **Réponse :** en tant que conseillère départementale au titre du financement il n'y aura pas d'augmentation de la contribution, en temps que députée du Médoc, elle interviendra pour avoir des réponses mais BX Métropole est une grosse machine.

Intervention M Robert : il y a l'aspect économique de la forêt mais aussi le cadre de vie dans le territoire.

Intervention de J Peragallo : l'éocène est déficitaire, au lieu de pomper au-dessus dans l'oligocène il serait plus judicieux de pomper plus profondément dans le crétacé il n'y aurait pas de risque pour la surface.

Intervention de JB Elies : Il précise à nouveau que 10 Millions de m3 correspondent aux pertes sur le réseau de Bx Métropole et des syndicats périphériques.



AMAF-Médoc

Ce diaporama tient lieu de Compte Rendu AMAF de l'Assemblée Générale 2025

Le Président
Michel ROBERT



- La parole est aux personnalités invitées



Débat: Questions de l'assemblée